

## Assemblée générale du 2 juillet 2014 : le compte-rendu

Le 2 juillet dernier s'est tenue notre assemblée générale annuelle.

**En 2013, l'association compte 41 adhérents à jour de leur cotisation.**

Avec les 12 mandats reçus, 27 des 41 adhérents de l'association étaient représentés à cette réunion.

L'assemblée générale a renouvelé à l'unanimité le conseil d'administration dans sa composition actuelle.

Le conseil d'administration a désigné Francis Odier comme nouveau président de l'association. Il succède donc à Emmanuel Wormser qui reste membre du conseil.

Les rapports moral et financier que vous trouverez détaillés dans les pages suivantes ont été approuvés à l'unanimité des adhérents à jour de leur cotisation 2013 présents ou représentés lors de la réunion.

Le plan d'actions 2014 a été l'objet de discussions entre adhérents. Ces échanges ont permis de partager librement sur les champs d'action de Trait d'Union.

Les sujets sont nombreux, d'importance variable en terme d'investissement associatif –temps et compétences- et chacun fera l'objet d'une attention de notre part fonction de la disponibilité des membres.

Parmi ces points abordés, les positions suivantes ont été arrêtées ou confirmées :

- **L'assemblée générale, à l'unanimité, a mandaté Emmanuel Wormser, et toute autre personne désignée par le conseil d'administration, pour représenter l'association dans les actions engagées devant les différentes juridictions.**
- En termes de fonctionnement général et comme l'année dernière, l'assemblée générale a autorisé les membres du bureau ou des adhérents désignés par le bureau à la représenter dans toutes les instances de décision ou de concertation mises en place autour des projets touchant au cadre de vie des crollois.
- L'envoi systématique des comptes-rendu et courriers à l'ensemble des adhérents est maintenu.
- Pour permettre à Trait d'Union de profiter de leur rayonnement et de leurs services, l'assemblée générale a décidé de maintenir ou de reprendre les adhésions de l'association à deux fédérations actives dans des domaines proches : la Patrimoine-Environnement (ex-FNASSEM) ainsi qu'à Patrimoine Rhône-Alpin (adhésions jumelées) et à la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) ; les statuts de l'association GRENE, quant à elle, que Trait d'Union a assisté dans sa mise en place prévoit encore uniquement l'adhésion des personnes physiques.

La réunion s'est poursuivie autour d'un sympathique repas partagé.

## **Assemblée générale du 2 juillet 2014**

### **Présentation du rapport moral**

**Trait d'Union**, association loi 1901 créée en février 2001, a pour objectif de promouvoir le cadre de vie des habitants de Crolles en matière d'environnement, de paysage et d'urbanisme. Ses membres sont issus des différents quartiers et hameaux qui constituent le territoire crollois. Trait d'Union souhaite développer un projet patrimonial cohérent au niveau de la commune, inséré dans son environnement régional.

L'année 2013 a permis à l'association d'entretenir et de faire fructifier les relations qu'elle a nouées avec les acteurs de la vie locale. L'association est en outre membre de la FRAPNA –où elle participe à l'activité du réseau éco-veille et du réseau juridique, y compris sur des projets d'envergure régionale et nationale.

Comme les années précédentes, Trait d'Union confirme sa volonté d'accompagner les élus dans leur démarche de concertation, notamment pour l'évolution du cadre réglementaire en matière d'urbanisme et de refonte des règles qui doivent rendre cohérents nos activités –professionnelles, de loisir, d'achats-, nos déplacements, nos lieux de vie et la qualité de notre environnement.

Dans le cadre de son objet, l'association a poursuivi et développé les actions engagées depuis sa création :

- dans le dossier -désormais historique !- du projet de lotissement dans le parc du château de Bernis, le Conseil d'État, saisi par la commune, a confirmé par un arrêt remarqué que l'opération était, notamment, entachée de détournement de pouvoir et d'information mensongère du public. Le projet ayant été repris dans le plan local d'urbanisme de la commune, Trait d'Union a dû engager de nouvelles actions juridictionnelles : un appel en ce sens a été introduit devant la Cour administrative de Lyon
- en 2012, l'association avait dû engager un recours à l'encontre de la décision du préfet déclarant l'utilité publique d'un périmètre de protection du captage d'eau potable du Trou bleu, uniquement en ce que cette décision autorise la réalisation d'une déviation nouvelle traversant le périmètre rapproché. Cette action a abouti avec l'annulation totale de l'arrêté : gageons que ce dossier, qui doit donc être repris, le sera avec bon sens comme l'association l'avait proposé dès l'enquête publique
- représentant -avec d'autres- la FRAPNA dans les réunions préfigurant la création d'un contrat local de l'eau à l'échelle du Grésivaudan, l'association participe à la prise en compte de l'intérêt de l'environnement dans la gestion des conflits d'usages de cette richesse
- le suivi attentif de l'implantation de grands commerces sur l'ancien terrain UGIMAG a permis de confirmer que la question de la dépollution du sol n'avait pas été traitée sérieusement par l'administration ; un nouveau projet d'implantation de l'enseigne Carrefour est engagé : Trait d'Union a décidé d'intervenir au soutien des commerçants qui, le cas échéant, le contesteront
- le fonctionnement du Comité de la plaine organisé par la commune de Crolles ayant été sensiblement amélioré, Trait d'Union y a repris sa place. C'est l'occasion d'exprimer des positions partagées avec les représentants du monde agricole et ceux des structures en charge de la gestion d'espaces naturels protégés
- Trait d'union a d'ailleurs, à la suite de ces réunions, été convié à participer au comité de site de l'ENS du marais de Montfort, organisé par le conservatoire d'espaces naturels Isère-AVENIR du Conseil général

- favorable à l'émergence d'un tissu associatif dense dans le domaine environnemental, Trait d'Union a soutenu la création annoncée d'une section Grésivaudan de la FRAPNA qui prend forme : le GRENE est né en 2013... et ses statuts seront sans doute revus pour que les associations puissent y adhérer
- l'association a par ailleurs participé activement à l'enquête publique préalable à l'approbation du SCOT (Schéma de cohérence territoriale de la région urbaine grenobloise), en collaboration avec la FRAPNA pour ce qui relève de l'ensemble du territoire et inscrivant directement ses remarques d'incidence plus locale dans le registre d'enquête ; il n'en avait malheureusement été tenu aucun compte et, faute d'avoir été entendu dans une démarche amiable, l'association a engagé un recours à l'encontre du document, uniquement en ce qu'il prévoit le contournement routier de la commune
- plus ponctuellement, Trait d'Union a adopté une position de veille attentive sur un projet de déplacement de la déchetterie inter-communale qui a pour seul objectif réel de permettre l'extension de la zone commerciale ; une rencontre avec le président de la communauté de communes a été l'occasion d'aborder ce sujet ainsi que celui de l'utilisation de l'aire d'accueil des gens du voyage et l'effectivité des mesures compensatoires mises en œuvre pour sa réalisation
- Trait d'Union maintient sa participation aux Comités de ligne organisés par la Région Rhône-Alpes
- le dossier des digues du Fragnès a également vécu une nouvelle étape avec la confirmation, en appel, de l'annulation de sa déclaration d'utilité publique pour insuffisante prise en compte des incidences environnementales ; comme pour le captage du Trou Bleu, Trait d'Union espère que le bon sens permettra que la protection du secteur soit repensée sur des bases totalement renouvelées
- le PLU de la commune a été partiellement annulé, notamment en ce qu'il prévoyait le contournement routier de la commune à proximité directe du captage du Trou bleu et de l'espace naturel sensible de Montfort ; la réduction drastique du périmètre de protection de l'abbaye des Ayes a elle aussi été annulée sur demande de l'association
- enfin, comme pour toutes les associations de rayonnement infra-départemental, l'agrément de l'association au titre de la protection de la nature et de l'environnement n'a pas été renouvelé : cette décision du préfet fait l'objet d'un recours actuellement pendant devant le tribunal administratif de Grenoble
- faute de disponibilités des bénévoles de l'association et, surtout, faute de volonté politique des édiles locales de faire participer la société civile à l'élaboration des décisions affectant l'environnement des crollois, les progrès sont lents et difficiles à mesurer ; cette année, Trait d'Union n'était pas au forum des associations.

Les actions engagées précédemment portent cependant peu à peu leurs fruits : le renouvellement de la municipalité en 2014 sera manifestement l'occasion d'engager des relations apaisées avec la commune et la communauté de communes.

# Assemblée générale du 2 juillet 2014

## Rapport financier : Exercice 2013

### Rapport financier 2013

#### **Comptes**

Libellé	Débit	Crédit
Report 2012		1201,07
intérêts parts sociales		2,20
intérêts bancaires		2,43
Cotisations		498,00
Dons cotisants		1810,00
frais avocat+timbre fiscal	853,34	
Cotisation + FRAPNA	50,00	
Courrier & affranchissement	61,48	
Papèterie & photocopies	128,50	
Consommables informatiques (capitalisable)	68,50	
indemnité PLU		500,00
indemnité CADA		100,00
indemnité BDF		300,00
Fonctionnement	87,00	
<b>Total</b>	<b>1248,82</b>	<b>4413,70</b>
Solde		3164,88

\* conformément à la délibération du 23 janvier 2009

#### **Rapprochement**

Comptes bancaires		2883,36
cheque n°175 non débité	50	
livret bancaire		251,52
parts sociales		80,00